



PROJET ASSOCIATIF
REFERENTIEL DES CONTRATS PROJETS

Mis à jour Janvier 2018

ALLIANCES ET CULTURES

QUI NOUS SOMMES

Nous sommes **une association** qui mène depuis 1987 des missions et des actions au service des habitants. A ce jour l'association se compose de 4 centres sociaux implantés sur des territoires (Mirail, Sept-deniers, Nord, Centre-Ville Chalets Bayard Belfort), et bénéficie de 4 agréments.

Elle se caractérise à la fois par le cadre qu'elle propose pour favoriser un engagement participatif et citoyen des habitants, et par le professionnalisme mis en œuvre par son équipe, qualifiée, comprenant 40 salarié(e)s équivalent à 28 temps pleins, et environ 50 bénévoles.

Dans chaque quartier d'implantation, elle participe à un travail en réseau avec les partenaires institutionnels et associatifs

LA VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil d'Administration et le Bureau se réunissent une douzaine de fois par an.

Les Conseils d'Adhérents se réunissent plusieurs fois par an au sein de chaque Centre Social pour en étudier les enjeux avec l'équipe et les administrateurs référents. Le Centre Social Raymond IV (Centre- Ville) fait l'objet d'une co-gouvernance entre Alliances et Cultures et l'association d'habitants Remue-Méninges. Deux représentants de Remue-Méninges sont membres du CA d'Alliances et Cultures.

Enfin, des réunions thématiques qui réunissent administrateurs, salariés, et bénévoles, contribuent à alimenter la culture associative, permettent d'enrichir notre projet associatif, et de le faire évoluer.

Elles facilitent l'aller-retour entre le projet associatif global et les actions, pour une mise en œuvre effective, bien comprise et partagée.

NOTRE ORIGINE

L'impulsion initiale a été donnée en 1982, quand une poignée de travailleurs sociaux et sympathisants se sont regroupés pour prendre le relais local d'une structure nationale d'accueil des migrants (la CANAM) dont les actions prenaient fin, sur les quartiers des Sept Deniers et de la Reynerie.

Notre association adhère depuis sa fondation en 1987 à la charte nationale des centres sociaux, elle en partage les valeurs.

NOTRE CADRE D'INTERVENTION

Nous offrons des services d'intérêt général (ludothèques, halte-garderie, accompagnement à la scolarité, accès aux droits...) et des activités collectives pour les adultes et les familles (activités diverses, projets définis avec nos adhérents...) dans un cadre qui est défini régulièrement avec les institutions qui sont nos partenaires : Caisse d'Allocations Familiales, Ville de Toulouse, Conseil Départemental, Etat,...

LA DECLINAISON DE L'OBJET STATUTAIRE EN PROJET ASSOCIATIF ET PROJETS DE CENTRES SOCIAUX

L'objet statutaire de l'association est défini ainsi : « favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes et de familles ainsi que leur autonomie et leur participation dans leur vie familiale et dans la cité, promouvoir le développement de liens sociaux... dans le respect des valeurs laïques ».

Le Conseil d'Administration, après une rencontre administrateurs, salariés, a précisé en 2010 qu'il s'agit pour l'association de privilégier certaines modalités ainsi formulées :

- **Animer des territoires, être au cœur de leur développement social**

Pour nous cela signifie que l'association participe au développement social local, dans une démarche collaborative. Elle mobilise les ressources présentes sur les territoires, que ce soit sous la forme des 50 bénévoles qui sont engagés dans l'association, ou à l'occasion de partenariats nombreux, institutionnels et associatifs, articulés en projets. Nous orientons nos actions en fonction d'objectifs et diagnostics formulés de manière participative et partenariale, re-questionnons régulièrement les acteurs, habitants et partenaires, et les mobilisons / nous mobilisons sur des projets partenariaux et/ou co construits.

Nous privilégions l'accueil des habitant(e)s et usagers, à la fois en tant qu'activité spécifique, au cœur de chacun de nos centres, et comme une qualité générale de l'ensemble des équipes, tout en étant vigilants sur le fait qu'accueillir au mieux, c'est aussi avoir une fonction passerelle vers les services de droits communs.

Enfin, il s'agit aussi de lutter sur chaque territoire contre les discriminations et contre les exclusions.

- **Permettre aux habitants d'être des acteurs**

Chacun peut s'impliquer dans des ateliers et activités, participer à la co-construction de projets collectifs, développer des initiatives... Egalement, participer aux décisions de l'association et de chaque centre social : à l'Assemblée Générale de l'association et à son Conseil d'Administration, et/ou au Conseil d'Adhérents de chaque centre social.

Enfin, nous participons à des démarches de participation citoyenne initiées dans nos quartiers par la ville de Toulouse, que ce soit pour les fonds de soutien d'initiatives solidaires, les réunions de démocratie locale de secteur, la consultation d'habitants. Nous pensons que nous pouvons être un maillon d'une chaîne qui conduit à la démocratie solidaire et participative.

- **La mixité comme fil conducteur, la diversité comme richesse**

Nous mélangeons, nous décroisonnons les générations, les appartenances sociales, les genres, les cultures d'origine, les cultures professionnelles, les lieux, ...pour créer à la fois de la mobilité sur les territoires et dans les esprits, des liens sociaux

Le projet associatif se concrétise à travers les projets des centres sociaux gérés par Alliances et Cultures, qui engagent l'association auprès de la Caisse d'Allocations Familiales sur des axes de travail, et à l'intérieur de chaque axe, sur des actions et des projets.

Ce document constitue le référentiel précisant les conceptions qui sous-tendent les projets des quatre Centres Sociaux, relatives à : l'appui à la parentalité, l'insertion et le lien social, la participation, la laïcité. Le référentiel laïcité a été validé par le Conseil d'Administration en janvier 2018 après une démarche formative incluant salariés, bénévoles et administrateurs.

NOTRE REFERENTIEL POUR LA PARENTALITE

La parentalité, une définition

Donnée par le Comité National de Soutien à la Parentalité en novembre 2011 :

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette relation adulte enfant suppose l'ensemble de fonctions de droits et d'obligation (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercées dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale).

Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant »

Etre en appui à la parentalité, c'est proposer des temps partagés parents-enfants; créer des occasions d'échanges et de dialogue autour des relations familiales et des questions éducatives ; faciliter l'accès des parents / de la famille/ des co-éducateurs à des ressources diverses, ... valoriser les ressources propres des parents.

Notre cadre éthique, éléments pour une charte parentalité

- L'accueil des parents de manière personnalisée, dans le respect de leurs motivations, et dans leur globalité de personne, est un point essentiel. Le respect, le dialogue, et la qualité des échanges sont à la base d'une relation de confiance qui se construit avec les personnes accueillies.
- L'animation partagée : Nous recherchons un équilibre entre la participation des parents et l'intervention des professionnels. La durée de l'action peut permettre un cheminement et certains supports peuvent faciliter les prises de parole et la participation.
- L'approche de l'enfant : Nous privilégions l'attention portée à ses ressources, et cherchons à lui ouvrir des espaces d'exploration, plutôt que des logiques de consommation ou d'apprentissages précoces.
- Les actions collectives permettent d'articuler liens sociaux et liens familiaux en s'appuyant sur la participation. C'est un cadre qui permet des accompagnements individualisés, et qui constitue une ressource sur laquelle s'appuyer. La parole et l'action font exister au sein du groupe.

Une réflexion à nourrir par des travaux transverses au sein de l'association réunissant les équipes pour une réflexion régulière sur ce qu'est la parentalité et l'appui à la parentalité.

NOTRE REFERENTIEL POUR LE LIEN SOCIAL ET L'INSERTION SOCIALE

L'insertion sociale mobilise les liens sociaux

On peut définir l'insertion sociale ainsi : c'est le processus qui conduit une personne à trouver une place reconnue dans la société, et à avoir des échanges satisfaisants avec son environnement.

Elle se vit donc comme une relation à double sens : il faut que la personne trouve sa place... et que la société lui fasse place, dynamique inclusive. Elle est décrite aujourd'hui comme une insertion dans les sphères relationnelles de la vie en société : collectivité nationale, vie familiale, vie professionnelle et vie sociale. Il y a une dynamique d'insertion/ exclusion en lien entre ces différents cercles.

La vie professionnelle, l'emploi : un repère essentiel mais fragilisé

L'emploi reste un repère essentiel : il procure un statut social, une reconnaissance sociale, des ressources financières, des relations sociales professionnelles, une identité sociale, ...

Mais il est fragilisé : les temps d'emploi souvent très courts des CDD, des stages, les statuts des emplois aidés, ne permettent pas de s'investir dans le travail, de s'identifier au métier, ne donnent pas le statut de « collègue », ni la durée nécessaire à l'inscription dans un collectif de travail ... la structuration sociale fait défaut.

Enfin pour certains c'est l'impasse : 1/3 des bénéficiaires du RSA sont allocataires de minima sociaux depuis plus de 5 ans.

L'articulation entre les liens familiaux et l'insertion sociale n'est plus automatique

Les études montrent que la famille cellulaire n'a pas effacé la chaîne des solidarités entre générations, toutefois l'autonomie est plus grande, les liens familiaux plus sélectifs et moins durables qu'il y a 40 ans, d'où un risque de pauvreté et de désinsertion sociale accru : les solidarités, si elles sont réelles, ne sont plus inconditionnelles, comme le montre une enquête IPSOS Secours Populaire : 1/4 des français dit qu'il ne sait pas s'il pourrait en cas de problème bénéficier d'une aide alimentaire et de logement (contre 2/3 de réponses positives et 10% de réponses par la négative). Or 34% des personnes vivent seules.

Le lien social de quartier/le lien social urbain, un point d'appui pertinent

1. Le lien aux groupes d'appartenance est devenu multiple et variable

Les cadres intégrateurs classiques (famille, métier, religion) sont moins stables. Notre société, plus fluide, multiplie les périodes hors cadres de socialisation : arrivées sur des quartiers nouveaux, familles en recomposition, emplois instables et longues périodes sans repères professionnels stabilisés ...

2. Le lien social de quartier/le lien social urbain est une réponse

- chacun peut retisser des liens sociaux, dans des lieux d'accueil ouverts et accessibles à tous,
- la participation à des actions et projets collectifs facilite l'établissement de solidarités et dynamiques collectives,
- ce qui peut permettre aux personnes de reprendre appui dans les différents cercles de leur socialisation (ville, famille, vie socioprofessionnelle...)

L'ouverture : sociale, culturelle, de genre... la mobilité, créent du lien social et de l'insertion sociale

1. L'insertion de la personne est d'autant plus forte qu'elle accède à différents groupes sociaux

Ce sont les enjeux de la mixité sociale (entre milieux sociaux, homme/femme, ...), et de l'ouverture culturelle, voire de l'interculturalité. Ainsi Margaret Mead, anthropologue américaine, définit la culture en 5 mots : « Manière de vivre en groupe ». Selon Camilleri, psychologue culturel français : tout groupe constitué a une spécificité culturelle, avec des attitudes, des représentations sociales, des comportements, partagés. La culture assure des fonctions d'identification et d'intégration. C'est un système ouvert, stable, et variable. Vivre ensemble, c'est donc accéder à, et partager, des cultures plurielles.

Egalement, participer aux fêtes de quartier, aux événements culturels populaires de la ville, permet de se sentir appartenir à la société, de se sentir relié aux autres, c'est l'une des manières actuelles de vivre le lien d'appartenance à la communauté (Pierre Bouvier).

2. L'insertion de la personne est d'autant plus forte qu'elle acquiert une mobilité physique et sociale

Développer sa mobilité, c'est une manière de prendre sa place dans la ville (ex : prendre sa place sur la chaussée, prendre des repères pour circuler dans la ville, agrandir son territoire, se sentir appartenir à la ville...). De la même manière, élargir son territoire, c'est élargir son territoire social, sa place sociale, qu'il s'agisse de fréquenter de nouveaux lieux ou d'oser collectivement s'engager dans des voyages.

C'est aussi enclencher, à partir d'actions collectives, un cycle individuel d'apprentissages et de réussites qui peut nourrir une dynamique d'insertion socioprofessionnelle et fournir des moyens concrets d'accéder à l'emploi.

La reconnaissance sociale, la place d'acteur

1. L'accès aux droits

Les droits sociaux sont en constante évolution, mais l'accès aux droits reste une difficulté pour de nombreuses personnes et constitue le premier point de la dignité sociale. L'important est aussi que les personnes soient en capacité d'utiliser effectivement les ressources auxquelles elles accèdent (Amartya Sen). Ceci induit une démarche de mise en autonomie, et une attention portée à l'ensemble des conditions de vie de la personne.

2. La participation, un vecteur possible de reconnaissance sociale

Notre société étant construite sur la valeur travail-emploi, les périodes d'inactivité professionnelle peuvent entraîner un sentiment de disqualification sociale, un manque d'estime de soi, ... et le repli social, la rupture ou l'affaiblissement des liens socioculturels et familiaux (Robert Castel et Serge Paugam). Aussi, dans un contexte de pénurie d'emploi, et d'affaiblissement de l'emploi structuré, il est intéressant de proposer d'autres modes d'estime de soi et de reconnaissance sociale.

L'écoute, l'accueil de la personne dans le respect de ce qu'elle est, sont essentiels.

Egalement, le Centre Social positionne aussi l'habitant, l'adhérent de l'association comme acteur : ils peuvent co-construire des projets d'activités collectives, participer aux décisions de l'association. Cette participation positionne la personne comme acteur, parce qu'elle induit d'une part la réciprocité des échanges, et d'autre part l'apport de contributions des participants (transmettre un savoir faire, préparer ensemble un projet, participer à la vie formelle de la structure...), valorisent la personne, et peuvent l'aider à rétablir ou conserver une identité sociale positive (Axel Honneth).

L'association peut être un lieu d'apprentissage de la prise de parole en public, et constituer un lieu-relais vers l'exercice de la citoyenneté locale et la reconnaissance des personnes dans la vie citoyenne.

NOTRE REFERENTIEL POUR LA PARTICIPATION

Devenus familiers les termes de « participation », de « pouvoir d'agir »... sont le signe d'une époque qui promeut la citoyenneté. Citoyenneté qui, d'un droit individuel, l'exerce dans une dimension collective agissant dans la cité pour « prendre sa vie en main ». Enjeu sociétal qui s'immisce dans le jeu tensionnel de la « démocratie représentative » et de la « démocratie participative ».

Actualité d'une manière de penser qui plongent ses racines dans l'histoire. Toulouse singulièrement fut le creuset dans le champ du travail social du concept de « travail social communautaire » qui promouvait la dimension « d'acteur », s'appuyant sur les ressources des personnes résistant aux processus d'assistanat consubstantiel du travail social. Dans les mêmes années 1970, Hannah Arendt s'interroge sur le mécanisme qui fait que les administrations, si l'on n'y prend pas garde se mettent à produire un « pouvoir anonyme » coupé de la population. Elle définit le « citoyen libre » comme un « codirigeant de la cité » - « le droit de chaque homme à une place dans la vie publique est un principe (à la source) de tous les droits de l'homme » « Participation », « pouvoir d'agir » question qui, par-delà l'actualité, est au cœur de la manière de penser le politique, de penser le « vivre ensemble » constitutif du « lien social. En cela la « participation » est une intention, un objectif du projet associatif « d'Alliances et Cultures ».

Les centres sociaux sont des espaces « d'expérience concrète » initiant les adhérents et les habitants et impliquant tout un chacun salariés, bénévoles et membres du conseil d'administration à cette intention collective.

I -Cadre, repères, concepts d'adossement

Le cadre et les repères

Alliances et Cultures est une structure gestionnaire de services publics (ludothèques, halte garderies, équipement Centre Social de quartier...) mandatée par la CNAF dans le cadre de la politique familiale

La loi a organisé progressivement le fait que les personnes, considérées comme des « sujets de droit », et « ayant droit », puissent s'exprimer sur les services auxquels elles ont recours :

La circulaire CNAF qui régit les centres sociaux pose le cadre obligatoire de la participation des usagers : « la participation est instituée dans le centre social et constitutive de cet équipement »

La loi de 1975 institue des commissions administratives partenariales, avec des représentants des usagers (rôle consultatif et de production de normes)

Les associations gestionnaires de services se voient préconiser de consulter leurs usagers : ex les CCAS et les diagnostics participatifs de territoire

La loi du 2 janvier 2002 organise la participation des usagers dans les projets des établissements d'hébergement social et médicosocial

Alliances et Cultures est une structure de développement social local

Ses adhérents- usagers sont potentiellement concernés par la démocratie de proximité dans leur quartier :

Les comités consultatifs communaux sont créés par la loi de 1992

La loi Voynet en 1999 rend obligatoire d'associer les habitants à la politique d'aménagement et de développement durable du territoire (Agenda 21...)

Les conseils de quartier deviennent obligatoires en 2002 dans les villes de plus de 80 000 habitants

Politique volontaire de démocratie participative à Toulouse (Agir Dans Mon Quartier, Jardins Partagés...)

Alliances et Cultures, des centres sociaux qui ont pour mission de développer la participation citoyenne et le « pouvoir d'agir »

La « participation » fait partie de nos fondements : elle figure dans notre projet associatif. Elle est adossée à la circulaire CNAF qui régit les centres sociaux et à la charte de la fédération des centres sociaux à laquelle nous adhérons.

Favoriser **l'accueil des initiatives**, ou la co-construction de projets par les personnes, c'est reconnaître à chacun sa place sociale d'acteur et d'initiateur de projet, favoriser la confiance en soi et la mise en route de nouvelles dynamiques

Les temps de débats collectifs sur chaque lieu donnent à chacun le pouvoir de faire entendre son avis, en particulier à propos des activités proposées.

Egalement participer à la **vie institutionnelle, Assemblée Générale et Conseil d'Administration**, c'est participer à l'élaboration des décisions stratégiques, associatives, et prendre part au **Conseil d'Adhérent** de son centre social permet de donner son avis sur le projet, les orientations du centre.

Par contre, comme les centres sociaux sont garants de l'égalité d'accès à leurs services pour l'ensemble des habitants, les démarches participatives ne doivent donc pas constituer une obligation pour accéder aux services.

Enfin nos centres sociaux interviennent aussi pour faciliter **l'accès aux droits**, éléments fondamentaux et préalables au plein exercice de la citoyenneté (juridiques, sociaux...) des personnes, et il s'agit donc aussi d'accompagner et/ou de soutenir le développement de la « **capabilité** ¹ » citoyenne de personnes non réductibles à leur qualité d'habitant.

En Référé à :

Préalable : Distinguer Participation sociale : Action de prendre part à la vie du groupe ou de la société / **Participation citoyenne** :

Action de prendre part aux décisions collectives au sein d'un gouvernement, d'une institution publique ou d'un organisme de la société civile (groupe communautaire, association de citoyens, etc.)

La participation envisagée sous l'angle de l'implication

Proposer à un adhérent de « participer », c'est lui demander de s'impliquer.

Or développer et maintenir l'implication des adhérents requiert... l'implication des professionnels, (et des bénévoles) car il faut pour cela : une réflexion spécifique, des temps spécifiques de travail, une organisation spécifique des activités...

Nous pensons que les théories de l'implication sont intéressantes pour comprendre l'ensemble de ce qui est en jeu dans la participation.

En particulier l'utilisation du triptyque « Sens - Repère- Contrôle », utilisé par Christine Mias, Chercheur à l'université « Toulouse le Mirail », pour définir les conditions de l'implication, peut recouvrir des choses précises et intéressantes, tant pour les adhérents, que pour les professionnels et les bénévoles. On s'intéressera ainsi à l'ensemble du système en jeu et non pas simplement aux destinataires du projet.

L'échelle de la participation

La consultante américaine Sherry R. Arnstein a distingué en 1969 huit niveaux de participation des citoyens aux projets les concernant. Cette échelle est toujours utilisée par des sociologues pour analyser la manière dont les pouvoirs publics informent, voire font participer les citoyens aux prises de décision. Jacque Donzelot et Renaud Epstein en ont fait une illustration intéressante par rapport aux expériences de rénovation urbaine en France et aux Etats Unis.

¹ cf notion de capabilité, selon Amartya Sen : être en capacité, et avoir la compétence

Mireille Flageul a contribué à des recherches actions qui croisent les représentations et les savoirs d'action des professionnels et les représentations et savoirs d'expérience des habitants, par exemple pour la mise en place d'une politique de santé citoyenne sur Chambéry.

Une démarche d'éducation populaire

Il s'agit de s'engager dans une démarche de détection et de reconnaissance des potentiels des acteurs. L'ensemble des acteurs du « système » de participation citoyenne et des partenaires concernés a besoin de co-construire une culture commune au sein d'une démarche partagée.

Les citoyens, pour s'auto organiser et développer des projets, ont besoin d'acquérir ou de renforcer des compétences.

En parallèle, le développement de la fonction d'accompagnant comme soutien aux initiatives, arrimée à la fonction d'accueil, requiert une évolution des métiers, pour l'ensemble du personnel de nos centres sociaux.

Ceci requiert une réflexion spécifique de notre part et suppose que nous fixions des repères et des cadres aux démarches participatives que nous soutenons. Ces référentiels servent à permettre un « vivre ensemble ».

Pour cela nous cherchons à engager les citoyens que nous accompagnons dans une réflexion/ un questionnement sur « le bon exercice » de ces initiatives collectives, et la recherche des conditions qui le garantissent concrètement dans le projet.

Ainsi, au regard de nos éthiques associatives, en lien avec nos missions de centres sociaux, le respect de la spécificité et de la diversité des personnes est un aspect déterminant. Il en résulte une recherche d'ouverture des collectifs participatifs au-delà des clivages sociaux, communautaires, d'appartenance religieuse ou d'origine culturelle. Il s'agit donc d'accompagner la constitution de en y favorisant la mixité culturelle et sociale. Il en résulte que la solidarité qui s'y développe est non pas mécanique, c'est-à-dire fondée sur les similitudes des personnes, mais organique, fondée sur les complémentarités liées aux différences entre des personnes, organisées autour d'un objectif commun, allant dans le sens d'un intérêt général.

II - Liens entre participation et autres objectifs des centres sociaux

Un dialogue collectif sur les services et activités auxquels nos adhérents ont accès

C'est un aspect du professionnalisme des services proposés : en quoi répondent-ils aux attentes des personnes

Exigence : les personnes peuvent s'exprimer sur les services auxquels elles ont recours en tant que « sujets de droit »

Contribuer à développer le lien social et l'insertion sociale

A travers des actions co-construites : favoriser la co-construction de projets par les personnes dans le cadre des activités du centre social, c'est reconnaître à chacun sa place sociale d'acteur et d'initiateur de projet, favoriser la confiance en soi et la mise en route de nouvelles dynamiques

La reconnaissance sociale en paroles : les temps de débats collectifs sur chaque lieu sont également des moments clé, que ce soit pour s'exprimer sur les activités, proposer des projets, s'exprimer sur les orientations du centre social. L'assemblée générale concerne l'association dans son ensemble.

Contribuer de notre place à la démocratie citoyenne de proximité

La participation citoyenne est développée par la Ville de Toulouse : à travers des budgets participatifs (Agir dans mon Quartier...), les réunions de démocratie locale par secteur, la consultation des habitants pour les projets des quartiers, l'animation d'espaces de Jardins Partagés avec les habitants, le lien avec les Conseils Citoyens en quartiers Politique de la Ville... Nous participons à ces démarches, voire contribuons à leur animation.

Nous participons à ces démarches en tant que maillon intermédiaire d'une chaîne qui conduit à la démocratie solidaire et participative, comme pour les projets solidaires soutenus par les budgets participatifs Agir Dans Mon Quartier, ou l'expression des adhérents lors des décisions en Centre Social, qui peut préparer à participer à d'autres instances qui relèvent de la démocratie locale.

III-Fonctionnement statutaire associatif - Participation et implication citoyenne

Administrateurs référents : Sur les quatre centres sociaux des administrateurs sont plus particulièrement investis. Ils sont présents lors de manifestations festives ou culturelles regroupant des adhérents, des habitants et les salariées du centre social.

Ils assistent aux rencontres annuelles au cours desquelles les adhérents en présence des salariés font le point sur les actions en cours, expriment de nouvelles attentes, repèrent de nouvelles préoccupations.

Cette place des administrateurs, voulue par l'association, nourrit l'implication du conseil d'administration, l'alimente en informations et réflexions et participe à étayer ses décisions et orientations politiques.

Administrateurs et administrateurs Habitants : le Conseil d'Administration mêle personnes ressources issues du monde de l'économie sociale et solidaire et personnes ressources habitants usagers des différents Centres Sociaux. Chaque année un effort est fait pour développer l'envie des adhérents de devenir administrateur, en particulier auprès des membres des Conseils d'Adhérents de chaque Centre Social, avec pour objectif des membres issus de chacun.

Pour autant et les expériences associatives en témoignent, il ne suffit pas que les statuts le permettent pour que cela soit effectif.

De l'information régulière, de l'explicitation à l'incitation il a :

- Tout un « côtoiement » des équipes avec les habitants,
- Un apprentissage dans le conseil d'administration des différentes approches que l'on soit habitants des territoires, habitants plus éloignés, au fait de « l'objet social » de par des pratiques professionnelles ou éloigné, familier des pratiques associatives ou pas.

Gageure dans un moment où les responsables associatifs sont convoqués, dans des enjeux importants, à des décisions qui impactent, par-delà les orientations politiques elles-mêmes contraintes par les « environnements » sociaux et les politiques nationales et territoriales, la vie des personnes habitants les territoires et les personnels salariés.

La posture bénévole des responsables associatifs constituant le conseil d'administration doit se soutenir d'autant plus de sa militance. Militance éclairée par la nécessaire réflexion en son sein condition pour penser « le politique ». Temps et énergie.

Sûrement « utopie » nécessaire donnant l'horizon sur ce cheminement de la participation

NOTRE REFERENTIEL POUR LA LAICITE

La laïcité repose sur trois principes et valeurs : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir.

Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

La laïcité suppose la séparation de l'État et des organisations religieuses. L'ordre politique est fondé sur la seule souveraineté du peuple des citoyens, et l'État —qui ne reconnaît et ne salarie aucun culte— ne régit pas le fonctionnement interne des organisations religieuses.

De cette séparation se déduit la neutralité de l'État, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers.

La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyens face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public

Pourquoi un référentiel

Pour avoir des pratiques en cohérence avec nos valeurs, et avec les chartes auxquelles nous souscrivons dans le cadre des missions qui nous sont confiées

Pour agir sur le terrain à partir d'un référentiel commun et de postures professionnelles, au-delà des convictions personnelles,

Pour harmoniser et guider nos pratiques.

Un projet associatif laïc

La laïcité est à la fois le cadre d'exercice des missions d'A&C et un corollaire du projet associatif :

- Accueillir tous et toutes, quelles que soient les cultures et convictions, de chacun-e : il n'y a pas une identité culturelle meilleure qu'une autre ; chacun-e peut affirmer des identités culturelles diverses.
- En même temps, être dans un esprit d'égalité et de fraternité, ce qui implique qu'à Alliances et Cultures :
 - Aucun propos et/ou attitude diffamatoire, discriminant, excluant, injurieux, n'est toléré. Nous reconnaissons et faisons connaître la loi à ce sujet.
 - Nous favorisons, par l'animation, dans les activités que nous menons, la diversité d'opinions, de cultures, à travers la rencontre des personnes, dans un esprit de découverte de l'autre.
 - Nous veillons au respect mutuel et le faire vivre entre adhérent-es, entre professionnel-les, bénévoles, et réciproquement.

Les modalités d'accueil, liberté individuelle et cadre collectif

- **Le respect des libertés individuelles**

Les personnes fréquentant les lieux et activités gérés par A&C sont libres de porter des signes religieux (à l'exception des signes interdits par la loi).

- **Liberté de conscience et vigilance au prosélytisme**

A&C reste vigilant à ce que chaque personne accueillie soit respectée dans son libre arbitre et sa liberté de conscience, et ne subisse pas de pression.

L'expression des convictions de chacun ne doit pas être l'occasion d'imposer sa vision du monde aux autres.

- **Concernant les activités**

Les personnes doivent s'assurer que leur tenue est adaptée aux activités pratiquées pour des questions d'hygiène ou de sécurité.

L'expression des convictions religieuses ne doit pas entraver le bon déroulement des activités proposées. Le cadre et les horaires posés pour chacune des activités doivent être respectés.

- **Concernant l'accueil des associations et collectifs d'habitants**

A&C peut accueillir, par convention, des associations ou des collectifs d'habitants, dans le cadre des valeurs de l'association et de son projet associatif.

Les activités partisanes (Politiques, syndicales, culturelles) en sont donc exclues, de même que toute activité prosélyte ou publicitaire.

Aussi, A&C garantit que toute activité pratiquée en son sein doit être ouverte à tous et toutes, doit favoriser le développement du lien social, de l'insertion sociale, de l'appui à la parentalité, avec la participation des habitants.

Certains locaux et salles d'Alliances et Cultures sont mis à disposition par la Ville de Toulouse, qui en est propriétaire. Dans ce cas leur usage est de surcroît déterminé par une convention, eu égard au respect des règles s'imposant aux collectivités locales.

Une posture professionnelle et bénévole juste

- A&C est une structure qui accueille des publics, dans le cadre de missions de service public qui lui sont confiées, mais ne relève pas du statut de service public. Aussi, les salarié-es et bénévoles sont libres de porter des signes religieux (à l'exception des signes interdits par la loi). Les salarié-es et les bénévoles devront s'assurer que leur tenue est adaptée aux activités pratiquées pour des questions d'hygiène ou de sécurité.

- Les professionnel-les et les bénévoles se doivent d'accueillir les personnes en toute impartialité : sans favoritisme, sans jugement, sans préjugés et à égalité de traitement.

Aussi, les activités et outils ou supports mis à disposition du public seront le plus neutres possibles.

- L'expression des convictions religieuses des salarié-es ne doit pas entraver le bon déroulement des activités et des tâches afférentes au poste de travail, ni pour les bénévoles celles de leur mission.

Un soutien à la vie citoyenne

- A&C privilégie l'information, le dialogue, la pédagogie pour accompagner la mise en œuvre de la laïcité dans les activités.

- A chaque fois que cela est possible, la résolution des difficultés d'application de la laïcité est faite avec les personnes concernées, dans le respect du présent référentiel.
